



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/03/046

Politique de la Ville

Séance du 31 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Organisation d'un vide-greniers au Parc Nelson Mandela le 26 avril 2025 - Règlement

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

Absents :

Carole CALBA
Emmanuelle GAVANON
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

RAPPORTEUR : M. Farouk MOUSSA, adjoint au maire

EXPOSE : La Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) s'inscrit dans le volet cohésion sociale de la Politique de la ville, en impliquant les habitants et les acteurs locaux, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à renforcer leur collaboration.

Un des grands axes de la GUSP formalisé dans le projet de gestion est le développement de la transition écologique et également d'actions de proximité définies dans le contrat de ville.

Les objectifs fixés par la GUSP pour favoriser la cohésion sociale sur le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont :

1/ Lutter contre l'isolement social et renforcer la cohésion des quartiers :

- Renforcement du lien social : rassembler des habitants d'âges et d'horizons variés autour d'une activité commune, favorisant les échanges entre voisins.
- Encourager la solidarité : les échanges ou ventes symboliques permettent aux familles en difficultés d'acquérir des objets à moindre coût et de réutiliser des ressources disponibles localement. De plus, en participant à un troc de jouets, les enfants apprennent à partager, à négocier, à respecter des règles et à faire preuve de générosité.

2/ Encourager les pratiques écoresponsables à l'échelle locale

- Réduire les déchets et préserver l'environnement : donner une seconde vie aux objets (meubles, jouets, livres, etc...) qui encourage une gestion responsable des ressources et limite la surconsommation.
- Promouvoir l'économie circulaire : troc et réutilisation limitent la consommation de ressources et participent à la mise en place d'un cycle vertueux dans les habitudes des habitants.

Dans ce cadre, le projet présenté est un événement convivial pour permettre aux adultes et aux jeunes de vider leurs caves et aux enfants d'échanger leurs jeux, jouets et objets personnels, tout en favorisant le recyclage et le partage.

Intitulé de l'action : VIDE CAVE DE PRINTEMPS - « Vide ta Cave - Range ta chambre /Troc ton jeux »

Date : Samedi 26 avril 2025

Horaires : de 9 h à 17 h

Lieu : Parc Nelson Mandela

La participation au vide-greniers est consentie dans le respect du règlement intérieur qui détermine les règles d'organisation de celui-ci.

Il est donc proposé un règlement intérieur cadre pour l'organisation du vide-greniers pour les adultes et en parallèle un troc de jeux et jouets pour les enfants dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Le règlement intérieur est annexé au présent rapport.

Il est précisé que l'inscription est gratuite pour les participants.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'accepter les termes du règlement intérieur du vide-greniers tel que joint à la présente note
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision pour faire évoluer ce règlement intérieur si besoin.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,

Jean DENAT (Gard)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

